



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 octobre 2024 à 19 h 30 à la salle de l'Église de Saint-Joseph-de-Kamouraska

Sont présents : Nancy St-Pierre, mairesse  
Michel Bélanger, conseiller siège no. 1  
Jérémy Huckle, conseiller siège no. 2  
Charles Montamat, conseiller siège no. 3  
Manon Guérette, conseillère siège no. 5  
Renaud Ouellet, conseiller siège no. 6

Est absent : Francis Boucher, conseiller siège no. 4

Tous membres du conseil et formant quorum.

**1 - MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 30 par madame Nancy St-Pierre.

**01-10-2024**

**1.1 Nomination d'un (e) secrétaire d'assemblée**

**QUE** monsieur René Dufour, directeur général par intérim, soit nommé secrétaire d'assemblée.

**ACCEPTÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**02-10-2024**

**2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

La mairesse donne lecture des points inscrits à l'ordre du jour. Sur ce, l'ordre du jour est accepté.

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 9 et du 16 septembre 2024
  - 3.1 Séance ordinaire du 9 septembre 2024
  - 3.2 Séance extraordinaire du 16 septembre 2024
4. Correspondance
  - 4.1 Rapport Journée de Réflexion en Habitation au Kamouraska (Annexe)
  - 4.2 Programme d'aide aux élus-es membres de la FQM et à leur famille – Lancement de Santé mentale globale ! (Annexe)
  - 4.3 Pour décision / Club Les Explorateurs du Mont-Bleu Inc.
5. Administration
  - 5.1 Révision du plan de développement - Politique familiale et des aînés
  - 5.2 Pour information : Prochain bulletin d'informations
  - 5.3 Protocole de service pour l'utilisation du centre communautaire de l'Église
  - 5.4 Vente de calendriers « Élections 2025 au féminin plurielles »
  - 5.5 Montants de réserve à considérer
  - 5.6 Pour information : Mise à jour du site Web et Bloc-Notes
  - 5.7 Pour information / Services administratifs St-Alexandre

- 5.8 Pour information / Tous les procès-verbaux sont à jour
- 5.9 Résolutions pour clic SeQur et SELC
  - 5.9.1 Autorisation d'accès aux services de clicSÉQUR de Revenu Québec en tant que représentant officiel (mandataire) pour la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska
  - 5.9.2 Nomination d'un responsable des services électroniques de Revenu Québec (représentant) clicSÉQUR / Ministère du Revenu
  - 5.9.3 Correspondance Service – Canada – Code d'autorisation des SELSC
- 5.10 Aide-mémoire / Calendrier des séances plénières et ordinaires pour l'année 2025
- 6. Déneigement
- 7. Sécurité publique et civile / Nil
  - 7.1 Suivi / Refus du MTQ d'accéder à la demande du conseil pour donner suite à la résolution 17-07-2024
  - 7.2 Pour information et suivi / Réseau Internet à la caserne
- 8. Hygiène du milieu
  - 8.1 Lettre Janie-Roy-Mailloux – Chalets Rang 9 – Suivi et étapes à suivre
  - 8.2 À suivre - demande de soumission pour le cirage du plancher de l'église
  - 8.3 Pour information : Remplacement de la tourbe Écoflo par Premier Tech et la municipalité
  - 8.4 Achat de tablette – Suivi des fosses septiques auprès de Premier Tech
  - 8.5 Vidange des fosses du côté est complétée
- 9. Aqueduc – égout – matières résiduelles / Nil
- 10. Urbanisme
  - 10.1 Demande d'aide financière PAVL (résolution transmise – voir annexe)
  - 10.2 Résolution – Ententes d'utilisation du terrain du site 5 des eaux usées par les matricules 6974\_17\_3955.00\_0000, 6974\_17\_0819.00\_0000, 6974\_17\_2235.00\_0000
  - 10.3 Entente d'utilisation du terrain pour l'installation d'une mise à l'eau (quai) d'embarcations sans moteur avec le matricule 6875\_53\_0946.00\_0000
- 11. Comptes à payer (sept 2024)
- 12. Pour Informations / Terrain de jeux- Bilan
- 13. Activités communautaires
  - 13.1 Pour information / Souper spaghetti organisé par la Fabrique le 26 octobre 2026 avec la reconnaissance des nouveaux arrivants et madame Carole Charest
  - 13.2 Pour information / Concert de la Fondation André-Côté 19 octobre – Hommage aux familles\_ Louis-Philippe Chenard
  - 13.3 Pour information / Inauguration de la bibliothèque et le petit salon le 27 octobre 13 h.
  - 13.4 Ouverture de la période des fêtes événement le 1<sup>er</sup> décembre
- 14. Divers
  - 14.1 Patinoire - Réduction des dimensions
  - 14.2 Pour décision / Loisir culturel municipal – Entente de développement
  - 14.3 Pour Information / Participation des conseillers aux comités
  - 14.4 Pour information / Art public
- 15. Deuxième période de question
- 16. Levée de la séance

## **SUR LA PROPOSITION DE MANON GUÉRETTE**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.**

## **3- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 9 ET 16 SEPTEMBRE 2024**

**ATTENDU QU'**une copie des procès-verbaux des séances suivantes :  
Séance ordinaire du 9 septembre 2024 et la séance extraordinaire du 16 septembre 2024 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire lecture en séance;

**03-10-2024**

### **3.1 Procès-verbal séance ordinaire du 9 septembre 2024**

#### **SUR PROPOSITION DE MICHEL BÉLANGER**

**APPUYÉ PAR : JÉRÉMY HUCKLE**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS**

04-10-2024

**3.2 Procès-verbal séance extraordinaire du 16 septembre 2024**

**SUR PROPOSITION DE RENAUD OUELLET**

**APPUYÉ PAR : JÉRÉMY HUCKLE**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS**

**3.3 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Madame Nicole Ratthé, pour le Cercle des Fermières, invite la population au café le 12 octobre 2024.

**4- CORRESPONDANCE**

**4.1 Pour partage - Journée de Réflexion en Habitation au Kamouraska – 12 septembre 2024**

Madame Nancy St-Pierre était présente lors de cette journée et invite les membres du conseil municipal à prendre connaissance de la présentation par la MRC.

Une rencontre est prévue le 25 octobre avec la MRC pour en apprendre davantage sur la formation d'une coopérative en habitation.

**4.2 Pour information / Programme d'aide aux élus-es membres de la FQM et à leur famille – Lancement de Santé mentale globale**

L'information reçue a été partagée avec les membres du conseil.

05-10-2024

**4.3 Pour décision / Club Les Explorateurs du Mont-Bleu Inc – Droit de passage.**

**ATTENDU QUE** le Club Les Explorateurs du Mont-Bleu Inc. a élaboré un plan pour le passage du sentier Trans-Québec n°5 dans le rang 7 de la municipalité, pour la saison de motoneige 2024-2025;

**ATTENDU QUE** le Club Les Explorateurs du Mont-Bleu Inc. installera la signalisation aux entrées Est et Ouest, afin de sensibiliser les motoneigistes de leur entrée dans une zone résidentielle et qu'une vitesse maximale de 50 km/heure est autorisée;

**ATTENDU QUE** des panneaux de rappel de la vitesse permise et de la signalisation en ce sens seront installés à l'automne 2024;

**ATTENDU QU'**une rencontre entre la municipalité, la MRC et le représentant de Club Les Explorateurs du Mont-Bleu Inc., il a été convenu que, pour la saison 2024-2025, le meilleur tracé reste celui de la saison dernière.

**ATTENDU QUE** le Club Les Explorateurs du Mont-Bleu Inc. continuera l'ouverture du rang de monsieur Gino Charest;

**ATTENDU QUE** le Club Les Explorateurs du Mont-Bleu Inc. réévaluera le tracé avec l'urbaniste de la MRC au cours de l'été 2025;

**ATTENDU QUE** le Club Les Explorateurs du Mont-Bleu Inc. détient les assurances adéquates;

**QUE** le conseil municipal autorise le Club Les Explorateurs du Mont-Bleu Inc utilise le passage du sentier Trans-Québec numéro 5 comme il l'a été durant l'hiver 2023-2024.

**QU'UNE** invitation soit transmise, après la période des fêtes, au comité du Club Les Explorateurs du Mont-Bleu Inc afin de faire le point de la situation pour la prochaine saison.

## **SUR PROPOSITION DE MICHEL BÉLANGER**

**ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS**

### **5- ADMINISTRATION**

#### **5.1 Pour information / Révision du plan de développement et Politique familiale et des aînés**

La révision du plan de développement est sommairement débutée et une ébauche sera soumise d'ici la mi-novembre.

Une invitation aux citoyens intéressés à faire partie d'un comité de révision et de brassage d'idées sera envoyée à court terme avec le prochain bulletin.

#### **5.2 Pour information : Envoi d'un bulletin**

Un bulletin sera envoyé vers le 9 octobre en distribution générale à la population de Saint-Joseph-de-Kamouraska.

Il couvrira les points suivants :

- Souper spaghetti du 26 octobre incluant l'offre de billets aux nouveaux arrivants ;
- Taux de location des salles et conditions ;
- Inauguration de la bibliothèque et du petit salon / Activité culturelle lecture conte pour enfants ;
- Venue du temps des fêtes / Illumination de l'arbre et chorale
- Invitation aux citoyens intéressés à se joindre à un comité pour l'analyse et la préparation d'une ébauche pour le PDL et la politique familiale et des aînés

#### **5.3 Reporté : GRAVIR – Signature du protocole de service pour l'utilisation du centre communautaire de l'Église**

**ATTENDU QU'**une ébauche d'une entente a été soumise au comité de développement et à la municipalité;

**ATTENDU QUE** le comité de développement par l'entremise de son représentant autorisé, monsieur Clément Clerc, ainsi que le conseiller municipal, monsieur Renaud Ouellet, en révisent les termes et y apportent les modifications souhaitées s'il y a lieu;

**ATTENDU QUE** l'entente aurait dû être signé depuis le 31 décembre 2023;

**QUE** les parties s'engagent à finaliser et à signer l'entente au plus tard le 30 novembre;

**QUE** cette entente soit entérinée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 2 décembre 2024.

**Point reporté à la séance du 4 novembre – Rencontre prévue avec le comité Gravir le 9 novembre.**

**06-10-2024**

#### **5.4 Pour Décision: calendrier « Élections 2025 au féminin plurielles »**

La promotion du calendrier a été faite sur la page FB et sous forme de bulletin invitant la population à s'en procurer un au coût de 20 \$ au bureau municipal.

**ATTENDU QUE** la MRC de Rivière-du-Loup est fiduciaire du projet de calendrier « Élections 2025 au féminin plurielles » des MRC de Kamouraska et de Rivière-du-Loup;

**ATTENDU QUE** tous les profits découlant de la vente des calendriers seront remis au Centre-Femmes du Grand-Portage et au Centre-Femmes La Passerelle;

**ATTENDU QUE** le comité responsable du calendrier a déterminé le prix unitaire des calendriers à 20 \$, incluant les taxes applicables;

**ATTENDU QUE** les 12 mairesses impliquées dans le projet se sont engagées à vendre, à parts égales, une partie des 1000 copies de ce calendrier dès l'automne;

**ATTENDU QUE** la MRC a engagé, à titre de fiduciaire, des frais pour la réalisation du calendrier estimés à ce jour à 7920\$ et que ceux-ci doivent être couverts.

**QUE** cette résolution amende la résolution 11-09-2024 quant à la somme engagée pour le paiement des calendriers qui était alors de 660 \$;

**QUE** la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska s'engage donc à remettre, à la MRC de Rivière-du-Loup, le produit découlant de la vente des 80 calendriers, soit une somme de 1 600 \$ et que cette somme soit remise à la MRC de Rivière-du-Loup au plus tard le 31 janvier 2025, par un chèque unique de la municipalité.

## **SUR PROPOSITION DE CHARLES MONTAMAT**

### **ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS**

Pour information : La promotion du calendrier a été faite sur la page FB et sous forme de bulletin invitant la population à s'en procurer un au coût de 20 \$ au bureau municipal.

#### **5.5 Pour information : Montants de réserves à considérer**

Les montants de réserves à prévoir au budget pour les différents sites ou projets de la municipalité seront à considérer en novembre prochain.

- Caserne
- Édifice municipal
- Église
- Patinoire

#### **5.6 Pour information – Site Internet, page FB et Bloc-Notes**

La modification des textes sera faite par l'adjointe Francine Anne Lincourt et la mise en ligne par Marjorie Ouellet.

#### **5.7 Pour information / Services administratifs St-Alexandre**

Les services administratifs avec Saint-Alexandre sont officiellement terminés

#### **5.8 Pour information / Procès-verbaux et résolutions**

Les procès-verbaux de 2024 seront mis en ligne, en PDF non signé, la semaine du 7 octobre 2024

#### **5.9 Résolutions pour clic SeQur et SELC**

**07-10-2024**

**5.9.1 Autorisation d'accès aux services de ClicSÉCUR de Revenu Québec**  
Étant donné que tous les membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska qui ont le droit de voter relativement à cette résolution l'ont signée, la résolution est adoptée et entre en vigueur le 2024. Un exemplaire de cette résolution est conservé au registre des procès-verbaux de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska en tant que représentant officiel (mandataire) pour la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska

**QUE** les membres du conseil municipal autorisent monsieur René Dufour, directeur général par intérim et greffier-trésorier, à obtenir un accès aux services

de ClicSÉQUR de Revenu Québec en tant que représentant officiel (mandataire) pour la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska.

**QUE** les membres du conseil municipal autorisent monsieur René Dufour, directeur général par intérim et greffier-trésorier, à signer tous les documents nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

**SUR PROPOSITION DE MANON GUÉRETTE**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS**

08-10-2024

**5.9.2 Nomination d'un responsable des services électroniques de Revenu Québec (représentant) clicSÉQUR / Ministère du Revenu**

**QUE** monsieur René Dufour, directeur général par intérim et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska soit autorisé :

-à inscrire l'entreprise (la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska) aux fichiers de Revenu Québec;

-à gérer l'inscription de l'entreprise (la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska) à ClicSÉQUR –Entreprises;

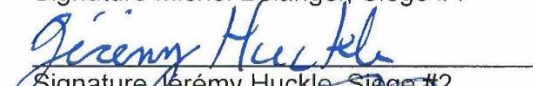
-à gérer l'inscription de l'entreprise (la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska) à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;

-à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;

-à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

**EN CONSÉQUENCE**, les membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus :

  
Signature Michel Bélanger, Siège #1

  
Signature Jeremy Huckle, Siège #2

  
Signature Charles Montamat, Siège #3

**ABSENT**  
Signature Francis Boucher, Siège #4

  
Signature Manon Guérette, Siège #5

  
Signature Renaud Ouellet, Siège #6

Étant donné que tous les membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska qui ont le droit de voter relativement à cette résolution l'ont signée, la résolution est adoptée et entre en vigueur le 8 octobre 2024. Un exemplaire de cette résolution est conservé au registre des procès-verbaux de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska

**SUR PROPOSITION DE MICHEL BÉLANGER**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS**

**09-10-2024**

**5.9.3 Correspondance Service – Canada – Code d'autorisation des SELSC**

De nommer monsieur René Dufour, directeur général par intérim, afin d'agir à titre d'agent principal des Services en ligne des subventions et contributions (SELSC) en remplacement de madame Cynthia Bernier et monsieur Dany Sénéchal.

**QUE** le conseil municipal demande à monsieur Dufour, d'obtenir le code d'autorisation pour la gestion du compte SELSC, au nom et pour la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska.

**SUR PROPOSITION DE JÉRÉMY HUCKLE**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS**

**5.10 Aide-mémoire / Calendrier des séances plénières et ordinaires pour l'année 2025**

Le calendrier des séances plénières et régulières sera préparé et soumis pour adoption lors de la séance du 4 novembre 2024.

**10-10-2024**

**6. DÉNEIGEMENT – APPEL D'OFFRES – OCTROI DU CONTRAT**

**ATTENDU QU'UN** appel d'offres aux entrepreneurs de Saint-Joseph-de-Kamouraska pour le déneigement des stationnements des édifices et infrastructures de sécurité incendie de la municipalité a été envoyé sous forme de bulletin la semaine du 9 septembre;

**ATTENDU QUE** cet appel d'offres concerne le déneigement pour les années 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027;

**ATTENDU QUE** la municipalité n'a reçu qu'une soumission, soit celle de Ferme Val-Moreau Inc. et que cette dernière est conforme;

**ATTENDU QUE** la soumission représente pour l'hiver 2024-2025 une baisse de 886 \$ soit 11.5% des coûts par rapport aux coûts de 2023-2024;

**ATTENDU QUE** pour les années subséquentes, l'augmentation année sur année n'est que de 2%;

**QUE** le contrat de déneigement des édifices municipaux et des sites soit octroyé à Ferme Val-Moreau Inc.;

**QUE** madame Nancy St-Pierre et monsieur René Dufour soient autorisés à signer ledit contrat, pour la municipalité de Saint-Joseph de Kamouraska;

**COMPARATIF DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS ET SITES**

N.B. Un seul soumissionnaire : Ferme Val-Moreau Inc.

ANNÉES	EDIFICES	SITES	TOTAL	AUGMENTATION en \$	AUGMENTATION EN %
2023-2024	5 686 \$	2 000 \$	7 686 \$	N/A	N/A
2024-2025	6 500 \$	300 \$	6 800 \$	(886 \$)	-11.5%
2025-2026	6 630 \$	306 \$	6 936 \$	136 \$	2.0%
2026-2027	6 762 \$	312 \$	7 074 \$	138 \$	2.0%
TOTAL CE CONTRAT	19 892 \$	918 \$	20 810 \$		

**SUR PROPOSITION DE RENAUD OUELLET**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS**

## **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE**

### **7.1 Refus du MTQ d'accéder à la demande du conseil pour donner suite à la résolution 17-07-2024**

Dossier à suivre :

Trouver un moyen de mesurer le nombre de véhicules qui passent à l'intersection et qui ne font un arrêt complet.

Par la suite, reformuler une résolution en tenant compte des résultats, entreprendre une démarche auprès du MTQ et coordonner une rencontre avec la direction de l'école primaire.

### **7.2 Pour information et suivi / Réseau Internet à la caserne**

Le réseau ne fonctionne pas ; une demande de vérification et de correction sera faite à 6temti.

L'antenne sera déplacée de l'OTJ vers Santé Entraide.

## **8. HYGIÈNE DU MILIEU**

11-10-2024

### **8.1 Suivi / Lettre Janie Roy- Mailloux – Chalets Rang 9 / Possible avis de non-conformité**

Une visite conjointe a été effectuée par madame Roy-Mailloux et monsieur Pierre Villemure le 25 septembre et l'absence d'installation septique a été constatée. Un rapport nous sera transmis par madame Roy-Mailloux.

### **8.2 Pour information : une demande de soumission pour le cirage du plancher de l'Église**

Suivi lors de la prochaine séance et sera inclus au budget 2025.

### **8.3 Pour information : Remplacement de la tourbe des Écoflos par Premier Tech.**

Le remplacement de la tourbe Écoflo est en processus; la tourbe de huit caissons a été remplacée par la municipalité (par les travaux publics) et de six caissons par Premier tech, soit un total de 14 caissons sur 80.

### **8.4 Pour information / Achat de tablette - Suivi des fosses septiques auprès de Premier tech**

La tablette a été achetée, formatée et est fonctionnelle.

### **8.5 Vidange des fosses du côté est complétée**

## **9. AQUEDUC – ÉGOUT - MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Il n'y a aucun dossier à l'agenda

## **10. URBANISME**

### **10.1 PAVL – Volets Redressements-Exercices financiers 2024-2026**

La résolution a été transmise et une rencontre a avec Bouchard Service-Conseil a eu lieu le 30 septembre.

### **10.2 Pour information et suivi – Ententes d'utilisation du terrain du site 5 des eaux usées par les matricules 6974\_17\_3955.00\_0000, 6974\_17\_0819.00\_0000, 6974\_17\_2235.00\_0000**

Les ententes avec les matricules 6974 17 3955.00 0000 et 6974 17 0819.00 0000 ont été signées.



La demande de signature a été faite pour le matricule 6974\_17\_2235.00\_0000.  
Le propriétaire a été rappelé le 2024-10-02.  
Monsieur Dufour communiquera avec le propriétaire et le rencontrera.  
Le dossier est reporté à la prochaine séance.

12-10-2024

**10.3 Résolution / Entente d'utilisation du terrain pour l'installation d'une mise à l'eau (quai) d'embarcations sans moteur. Entente matricule 6875\_53\_0946.00\_0000**

**Le matricule souhaite que :**

- La municipalité fournisse une preuve d'assurance responsabilité civile;
- La municipalité offre une réduction de 25% des taxes, l'autre 75 % étant défrayé par le MAPAQ, ce qui représente pour la municipalité une somme approximative de 28.51\$
- L'entente soit modifiée en conséquence

*Rappel de la résolution :*

« **ATTENDU QUE** le matricule ci-haut mentionné est propriétaire de la portion du terrain visé par cette entente soit une partie du lot 5 170 745, plus spécifiquement la partie située à l'est de la route de l'église bordant la rivière du Loup, à proximité du pont;

**ATTENDU QUE** la municipalité n'utilisera que la partie du lot 5 170 745 tel qu'indiqué sur le plan ci-joint.

**ATTENDU QUE** le matricule accepte que la municipalité utilise cette portion de terrain pour y installer un quai et y aménager, de façon sommaire, une mise à l'eau des embarcations sans moteur, ainsi qu'un escalier pour les plaisanciers.

**ATTENDU QUE** le matricule permet à la municipalité de travailler et améliorer le terrain afin d'y installer ses équipements et que la municipalité s'engage à retirer toutes ses installations à la demande de la propriétaire et ne plus utiliser le terrain, si cette dernière désire mettre fin à l'entente.

**QUE** la municipalité autorise madame Nancy St-Pierre, mairesse et monsieur Pierre Villemure, responsable des travaux publics à signer pour et en son nom une entente avec chacun de ces matricules »

**PAR CONSÉQUENT que la résolution soit amendée en ajout avec les points suivants :**

**QUE** la municipalité se dote et fournisse une preuve d'assurance responsabilité civile et des biens;

**QUE** la municipalité absorbe une réduction de 25% des taxes, ce qui représente en 2024 une somme de 28.51 \$, l'autre 75 % étant défrayé par le MAPAQ;

**QUE** l'entente soit modifiée afin d'y inclure ces changements.

**SUR PROPOSITION DE CHARLES MONTAMAT**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS**

13-10-2024

**11 – COMPTES À PAYER (pour le mois de septembre 2024)**

**SUR PROPOSITION DE RENAUD OUELLET**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS  
QUE :**

Les comptes à payer s'élèvent à 62 630.30 \$

Les comptes incompressibles s'élèvent à 1 011.30 \$

Le montant de la marge de crédit s'élève à : 0 \$

**12. POUR INFORMATIONS / TERRAIN DE JEUX- BILAN**

Bilan du suivi individuel à ce jour auprès des parents par monsieur Dufour.

Monsieur Dufour mentionne qu'il a reçu le support financier de Services Canada – Programme Carrières Été.

### **13. ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES**

#### **13.1 Pour information / Souper spaghetti organisé par la Fabrique le 26 octobre 2026 incluant la reconnaissance des nouveaux arrivants et madame Carole Charest.**

Les billets du souper sont offerts par la municipalité aux nouveaux arrivants et sont disponibles au bureau municipal. Est considéré comme nouvel arrivant, toute personne s'étant établie sur le territoire de la municipalité entre le 1<sup>er</sup> septembre 2023 et le 30 septembre 2024

Un bulletin à cet effet sera envoyé à la population vers le 8 octobre 2024.

#### **13.2 Pour information / Concert de la Fondation André-Côté le 19 octobre 2024– Hommage aux familles**

Pour la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska, il s'agit d'honorer la mémoire de monsieur Louis-Philippe Chenard.

Un bulletin a été envoyé à la population le 26 septembre 2024. Le prix du billet est de 40\$ et ces derniers sont disponibles au bureau municipal jusqu'au 15 octobre 2024.

#### **13.3 Pour information / Inauguration de la bibliothèque et du petit salon le 27 octobre à 13 h.**

À la bibliothèque, il y aura la lecture de contes pour enfants et au petit salon, un atelier de peinture avec cristaux qui sera donné en collaboration avec le Cercle des Fermières

#### **13.4 Ouverture du la période des fêtes le 1<sup>er</sup> décembre**

### **14. DIVERS**

#### **14.1 Patinoire - Réduction des dimensions**

Les dimensions de la patinoire sont réduites et l'appel d'offres à la population a été envoyé pour le déneigement. L'échéance pour la réception des offres est le 15 novembre.

Un suivi sera fait pour la séance de novembre.

**14-10-2024**

#### **14.2 Pour décision / Loisir culturel municipal – Entente de développement**

Le 27 octobre à 13 h aura lieu une activité culturelle à la bibliothèque par une lecture de contes aux enfants d'âge préscolaire, simultanément avec l'inauguration de la bibliothèque et du petit salon.

Une invitation sera envoyée aux journalistes, à la MRC

### **SUR PROPOSITION DE MANON GUÉRETTE**

### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS**

#### **14.3 Pour participation / Participation des conseillers aux comités**

- Bibliothèque : Manon Guérette
- Comité de développement (GRAVIR) : Francis Boucher
- Matières résiduelles : Charles Montamat
- Plan de développement, politique familiale et vie communautaire : Jérémy Huckle
- Travaux publics : Michel Bélanger pour le rasage des fossettes

- Renaud Ouellet : Hygiène du milieu pour la vidange des fosse et l'entretien des pompes

**14.4 Pour Information / Réservation d'un montant de 1 000\$ pour le projet d'art public pour la route du haut-pays, 2<sup>e</sup> édition – 2024**

La municipalité choisira l'emplacement et l'accord du citoyen devra être obtenu.

Dossier à suivre quant au choix des bâtiments et des démarches à faire auprès des propriétaires.

**14.5 Fête d'Halloween**

Le comité de développement organise une fête d'Halloween le 31 octobre et la municipalité accepte de défrayer le coût des bonbons jusqu'à concurrence d'un maximum de 100 \$. Les frais du ménage au coût de 40\$ seront aux frais du Comité.

À revoir lors de la rencontre du 4 novembre.

**15 – Deuxième période de questions**

À 21 h 16, début de la période de questions.

Question lors de la dernière séance ordinaire :

- Construction Rang 7 ? S'il s'agit du permis, oui le propriétaire détient un permis de construction tel que validé par Janie Roy-Mailloux le 26 septembre.

**15-10-2024**

**16- Clôture de la séance**

La séance est levée à 21 h 24

**SUR PROPOSITION DE MICHEL BÉLANGER**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS.**

---

Nancy St-Pierre  
Mairesse

---

René Dufour  
Secrétaire d'assemblée et directeur  
général par intérim.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

---

René Dufour  
Directeur général par intérim et greffier-trésorier